Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260129-SIVU03_2026-DE

S.I.V.U. DE QUIBERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE QUIBERON

03/2026

OBJET :

FINANCES - CONTRIBUTIONS DES COMMUNES

Date de convocation
21/01/2026

Date d'affichage
29/01//2026

Nombre de conseillers
en exercice: 8
Présents : 5
Votants : 5

Secrétaire de séance :

M. BOUTAUD

L'An deux mille vingt-six, le mardi 27 janvier, à 11h00, le Comité Syndical du S.I.V.U. de QUIBERON, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours de QUIBERON sous la présidence d'Alexis LIGEOUR, Président.

Présents :
M. Alexis LIGEOUR, M. Eric LE LEUCH, M. Joël GOUARIN, M. François SERMIER, M. Jean Pierre BOUTAUD

Absents : Mme Renée FRELAUT, M. Dominique CALCAGNO, M. Alain RICHARD,

Exposé :
Il est rappelé que la répartition entre les communes est définie en fonction de la population municipale (fournie chaque année par la DGCL) et la superficie du territoire.

Critères (2022)	Nombre	%
POP MUNICIPALE QUIBERON	4782	
POP MUNICIPALE SPQ	2327	
SURFACE Q	883	
SURFACE SPQ	754	
Quiberon	5571	64.772
Saint Pierre Quiberon	2990	35.228
	8746	100

La déduction appliquée au Centre de secours pour encouragement au volontariat (6 agents concernés) est de 1 478 €, soit 1202 € pour la ville de Quiberon (4 agents) et 276 € pour la ville de Saint pierre Quiberon (2 agents).La participation au Centre de secours pour l'encouragement au volontariat est de 2017 €.

Ainsi, la contribution respective des communes est la suivante :

	Contribution nécessaire (hors emprunt de SPQ)	Déduction pompiers volontaires	Répartition des participations entre les communes	Emprunt SPQ	SPQ avec Emprunt
TOTAL	518 430.43 €	(1 478 €)			
QUIBERON 64.772%	335 0.18	-1 202	334 598.18 €		
SPQUIBERON 35.228%	182 630.25	-276	182 354.25	+18 047.57	200 401.82

Les communes contribuent respectivement :
- Quiberon : 334 598.18 €

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260129-SIVU03_2026-DE

- Saint Pierre Quiberon : 20[illegible]

Soit un versement au SIVU Centre de Secours de la Presqu'ile de 535 000 € comme l'année précédente.

Approbation :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de budget primitif 2026,

après en avoir délibéré, le Comité du SIVU, à l'unanimité,

APPROUVE le montant des contributions des communes pour 2026,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A QUIBERON, le 29 janvier 2026

Le Président
M. Alexis LIGEOUR,

